LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-CC_2026_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois février à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-huit janvier deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Mickaël DABET, Monique LE CLÉZIO, Benoît LARVOR, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Éric ROBIN, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Patrick RAULT, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à Nicole LE COUÉDIC), Dominique VIEL (pouvoir à Olivier RIVALLAN), Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Gérard DABOUDET (pouvoir à Michel ULMER), Roselyne ROCABOY (pouvoir à Arlette HINGANT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Philippe PRESSE (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Nadine OLLITRAULT), Henri DUROS (pouvoir à Joël FERRON), Isabelle GORÉ-CHAPEL (pouvoir à Michel ROUVRAIS), Marie-Thérèse PITHON (pouvoir à Éric ROBIN), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Yvon LE JAN), Christian LE RIGUIER (pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN), Maryline JAOUEN, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Xavier HAMON) ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Gwénaëlle KERVELLA, Daniel COGUIC, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD, Laurent BERTHO ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2026_11 AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – MINIMIS

VU la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'action Publique et d'Affirmation des Métropoles ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et confiant aux établissements publics de coopération intercommunale la compétence en matière d'aides à l'investissement immobilier des entreprises ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les titres relatifs aux interventions économiques des collectivités territoriales ;

VU l'article L1511-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2023-1286 du 26 décembre 2023 modifiant le code général des collectivités territoriales et les annexes au décret n° 2022 – 968 du 30 juin 2022 ;

VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n°651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE du 26 juin 2014, déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 , (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 Juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter, (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021, (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,

VU la publication au JOUE le 15 décembre 2023 du nouveau règlement communautaire (UE) 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, pour la période 2024-2030 ;

VU le dispositif d'intervention voté par la collectivité sur les aides à l'immobilier et son actualisation en date du 4 février 2025 ;

VU la stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) intégrant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-CC_2026_11-DE

VU la délibération CC-2023-062 du Conseil Communautaire du 2 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat avec la Région sur les politiques de développement économique pour la période 2023-2028 et autorisant le Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre à la signer ;

VU la délibération du conseil régional en date du 10 juillet 2023 approuvant les termes de la convention et autorisant le Président du Conseil régional à les signer ;

VU la convention de partenariat signée entre la Région Bretagne et Loudéac communauté Bretagne Centre le 10 août 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 3 février 2026 ;

Entreprise	SAS DE LA COHUE M. BALUSSON Benoît- Zone de la Cohue- PLUMIEUX
Activité	Entreposage et stockage non frigorifique
Projet	Création : Construction d'un bâtiment "Zone de la Cohue" PLUMIEUX
Montant global du projet HT	1 004 191 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	665 395 €
Régime	Minimis
Taux	20%
Montant maximal de la subvention	100 000 €
Entreprise	SAS LES INTERIEURS DE CELESTE M. MORICE Philippe- 12 Rue de l'Eglise-UZEL
Activité	Commerce de détail de meubles
Projet	Développement : Extension du commerce situé "12 Rue de l'Eglise" à UZEL
Montant global du projet HT	212 954 €
Assiette prévisionnelle éligible HT	190 916 €
Régime	Minimis
Taux	30%
Montant maximal de la subvention	57 274 €

Considérant l'article L. 2131-11 du CGCT, les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressé(s) à l'affaire qui en fait l'objet sont illégales. Indirectement concerné, Monsieur Sébastien QUINIO, s'abstient de participer aux débats et au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
2. D'autoriser le Président à signer les conventions et les pièces administratives afférentes.

Exercice : 72
Présents : 46
Pouvoir(s) : 13
Pour : 59
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 février 2026
Le Président
Xavier HAMON

Le secrétaire de séance
Yvon LE JAN

Date : 2026.02.06 15:08:18 +01'00'

Date : 2026.02.06 15:16:47 +01'00'